

ENTRE-VOISINS

APPEL À PROJET 2018

UN NOUVEAU PROJET POUR ANIMER VOTRE RÉSIDENCE ?

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PARTICIPER

- 1 Demander un dossier de candidature au service communication (voir coordonnées ci-dessous).
- 2 Remplir et renvoyer le dossier de candidature avant le **30 MARS 2018**.
Votre conseiller social peut vous aider à le remplir.
- 3 Le jury - le **12 AVRIL 2018**
- 4 Vous êtes contacté par le conseiller social local pour continuer ou non votre projet.



**PLUS
D'INFOS**

01 55 33 96 16 ou 01 55 33 99 35
entre-voisins@icfhabitat.fr

LANCEMENT
OCTOBRE 2017

ICF HABITAT
ATLANTIQUE



POUR LA SIXIÈME FOIS, ICF HABITAT ATLANTIQUE VOUS PROPOSE DE VOUS AIDER À RÉALISER UN PROJET D'ANIMATION DANS VOTRE RÉSIDENCE À TRAVERS SON APPEL À PROJETS ENTRE-VOISINS.

ENTRE-VOISINS

DE QUOI S'AGIT IL ?

Il s'agit de vous aider à mettre en place des projets visant à améliorer la vie en collectivité dans votre résidence, créer ou renforcer le lien entre voisins et développer la solidarité entre les générations.

POUR PARTICIPER, C'EST TRÈS SIMPLE

Envoyez un mail à entre-voisins@icfhabitat.fr et demandez le dossier de candidature et le règlement de l'appel à projets.

Vous pouvez aussi le demander par courrier à :

ICF Habitat Atlantique
Appel à projets Entre-Voisins
26, rue de Paradis - CS 20053
75495 Paris Cedex 10

ou par téléphone au 01 55 33 96 16 ou 01 55 33 99 35

Ensuite, votre conseiller social pourra vous aider à remplir le dossier et le renvoyer avant le **30 MARS 2018** pour le passage devant le jury.

QUEL EST LE ROLE DU JURY ?

Le jury, composé de représentants de locataires et de représentants de la société ICF Habitat Atlantique, sélectionnera les projets les plus prometteurs qui bénéficieront d'une aide financière et/ou d'un accompagnement. Ce jury aura lieu le **12 AVRIL 2018**.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Cet appel à projet est ouvert à toutes les associations d'habitants et tous les habitants des résidences ICF Habitat Atlantique. Attention, le projet doit être présenté par au moins deux locataires.

QUE DEVIENNENT LES PROJETS SELECTIONNES ?

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière et méthodologique.

Nous vous aiderons, si vous le souhaitez, à mener à bien votre projet.

Nous pourrons vous accompagner dans toutes les étapes du projet :

- soutien pour la communication
- relations avec les partenaires (financeurs, élus locaux...)
- évaluation et développement sur le long terme.